



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-209

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) pour l'organisation d'une Conférence Parentalité « Mieux vivre les émotions de l'enfant »

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) dans le cadre du renouvellement du programme de financement de Sante publique pour 2023,

CONSIDÉRANT le projet du Point Écoute Jeunes et Accueil Parents d'organiser une Conférence Parentalité « Mieux vivre les émotions de l'enfant »,

CONSIDÉRANT que le coût de l'action comprend les prestations des intervenants extérieurs,

CONSIDÉRANT que l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) peut apporter un concours financier allant jusqu'à 80 % du coût total du projet,

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) une subvention pouvant aller jusqu'à 80% du coût total du projet, sur la base d'un coût estimatif de 475.00€ T.T.C. pour le financement du projet Conférence Parentalité « Mieux vivre les émotions de l'enfant »,

Article 2 : de signer tous les documents relatifs à l'obtention de la subvention le cas échéant,

Article 3 Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 27/04/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230505-DEC_2023_209-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2023

Acte affiché du 05/05/2023 au 06/07/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr